



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Camions moyens	
Solicitation No. - N° de l'invitation 46272-218762/A	Date 2021-11-22
Client Reference No. - N° de référence du client 1000358762	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-940-80612	
File No. - N° de dossier hp940.46272-218762	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-01-04 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Murray, David	Buyer Id - Id de l'acheteur hp940
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-9230 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division
140 O'Connor, Tower East
4th Floor
140 O'Connor, Tour Est
4ème étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	275 Pope Road Summerside, PE C1N 5Z7	I - 1	CRA/ARC 250 Albert Street Ottawa, ON K1A 0L5
D - 2	2215 Gladwin Crescent Ottawa, ON K1B 4K9	I - 1	CRA/ARC 250 Albert Street Ottawa, ON K1A 0L5



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Camion moyen L'entrepreneur doit fournir les véhicules et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe « A » - Spécifications - Camion moyen (Article 001) a 2215 Gladwin Crescent Ottawa, ON K 1B 4K9.	D - 2	I - 1	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein – Voir ci-inclus	
2	Camion moyen L'entrepreneur doit fournir les véhicules et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe « B » - Spécifications - Camion moyen (Article 002) ci-jointe a 275 Pope Road Summerside, PE C1N 5Z7.	D - 1	I - 1	1	Each	\$	XXXXXXXXXXXXXX	See Herein – Voir ci-inclus	

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu
- 1.3 Service Connexion postel

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions
- 2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instruction pour la préparation des soumissions - soumissions électronique

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Base de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Besoin
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Durée du contrat
- 6.4 Responsables
- 6.5 Paiement
- 6.6 Instructions relatives à la facturation
- 6.7 Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.8 Lois applicables
- 6.9 Ordre de priorité des documents
- 6.10 Clauses du guide des CCUA
- 6.11 Inspection et acceptation
- 6.12 Préparation en vue de la livraison
- 6.13 Instructions d'expédition - livraison à destination
- 6.14 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production
- 6.15 Conditionnement
- 6.16 Garantie
- 6.17 Matériel
- 6.18 Interchangeabilité
- 6.19 Règlement des différends
- 6.20 Suspension des travaux

Solicitation No. - N° de l'invitation
46272-218762/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
Hp940. 46272-218762/A

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pièces jointes

Annexe « A » - Spécifications - Camion moyen (Article 001)

Annexe « B » - Spécifications - Camion moyen (Article 002)

Appendice 1 – Questionnaire de renseignements techniques - (Article 001)

Appendice 2 – Questionnaire de renseignements techniques - (Article 002)

Annexe «B» de la Partie 3 de la Demande de soumissions - Instrument de paiement électronique

Solicitation No. - N° de l'invitation
46272-218762/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
Hp940. 46272-218762/A

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Agence du revenu du Canada a besoin des véhicules et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe « A » - Spécifications - Camion moyen (Article 001) et l'Annexe « B » - Spécifications - Camion moyen (Article 002) ci-jointe.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003 (2020-05-28)** Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit utiliser une des deux options suivantes :

- i. envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
- ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception

des soumissions précisés de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postal reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante **au moins sept (7) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante **au plus tard sept (7) jours calendrier** avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions – soumissions électronique

Le Canada demande que le soumissionnaire présente sa soumission conformément à l'article 08 des Instructions uniformisées 2003. Le service Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les documents de la soumission soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

En raison de la nature de la demande de propositions, la transmission des soumissions par courrier/messagerie à TPSGC Module de réception des soumissions (MRS) ne sera pas acceptée.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

1. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement seront pris en considération par l'autorité technique lorsque le soumissionnaire :
 - (a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement et/ou du produit, s'il y a lieu;
 - (b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué dans la description technique du besoin;
 - (c) fournit les caractéristiques complètes et les brochures, s'il y a lieu;
 - (d) présente une déclaration de conformité comprenant les caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange répondent à toutes les exigences techniques indiquées dans la description technique du besoin;
 - (e) indique clairement les parties dans le libellé d'achat et dans les brochures qui confirment que le produit de remplacement et/ou la solution de rechange sont conformes aux exigences techniques.

-
2. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement ne seront pas pris en considération par l'autorité technique si :
 - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité technique d'évaluer pleinement l'équivalence du produit; ou
 - (b) le produit de remplacement et/ou la solution de rechange ne répondent pas aux exigences techniques précisées dans la description technique du besoin.
 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai ou un échantillon du produit offert) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix unitaires fermes dans la section intitulée «Détails de l'article» et en conformité avec la base de paiement identifiée dans la PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «C» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe «C» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html)  (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html>), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant

devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html)  (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/450-fra.html>) pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Solicitation No. - N° de l'invitation
46272-218762/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
Hp940. 46272-218762/A

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section III: Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la PARTIE 5 - ATTESTATIONS.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

3.1.4 Date de livraison

Bien que la livraison des véhicules soit demandée pour le ou avant le 28 mars 2022 la meilleure livraison pouvant être offerte est la suivante:

Article 001 - Une quantité de Un (1) Camion moyen sera livrée dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

Article 002 - Une quantité de Un (1) Camion moyen sera livrée dans les _____ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

3.1.5 Période de garantie courante du fabricant

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, les documents suivants :

- 1) Annexe «A» - Spécifications - Camion moyen (Article 001); et
- 2) Annexe «B» - Spécifications - Camion moyen (Article 002); et
- 3) Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques - (Article 001) ; et
- 4) Appendice 2 - Questionnaire de renseignements techniques - (Article 002).

4.1.1.2 Produits équivalents

Les soumissionnaires qui proposent des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange doivent fournir avec leur soumission, toute l'information requise conformément à la Partie 3, «Produits équivalents» pour que l'on tienne compte de leur soumission.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 L'évaluation financière a pour but de déterminer le prix global en utilisant l'information soumise dans «Détails de l'article».

4.1.2.2 Calcul du prix global:

Les soumissions seront évaluées sur la base du prix global pour les articles et quantités.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix global évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#)

(<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
46272-218762/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
Hp940. 46272-218762/A

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les véhicules et les articles connexes indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe « A » - Spécifications - Camion moyen (Article 001) et l'Annexe « B » - Spécifications - Camion moyen (Article 002) ci-jointe.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3. Durée du contrat

6.3.1 Livraison des véhicules

La livraison des véhicules doit être effectuée comme suit :

Article 001 - Un (1) Camion moyen doivent être livrés au plus tard le _____.
(Date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

Article 002 - Un (1) Camion moyen doivent être livrés au plus tard le _____.
(Date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

6.4 Responsables

6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: David D. Murray
Titre: Spécialiste en approvisionnement
Organisation: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements,
Direction de l'approvisionnement des produits industriels et des véhicules (DAPIV),
Division des véhicules et des produits industriels - HP
140 rue O'Connor, Ottawa, ON K1A 0S5
Téléphone : 613-296-9230
Courriel: David.Murray@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou

instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.4.2 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le contrat est :

Nom: _____ *(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)*
Titre: _____
Organisation: _____

Téléphone : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.4.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: _____ *(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)*
Titre: _____
Organisation: _____

Téléphone : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.4.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux:

Nom : _____ *(à être complété par le soumissionnaire)*
Titre: _____
Téléphone : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison:

Solicitation No. - N° de l'invitation
46272-218762/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
Hp940. 46272-218762/A

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Nom : _____ (à être complété par le soumissionnaire)
Titre : _____
Téléphone : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

6.4.5 Service après-vente

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse les noms, adresses et numéros de téléphone des concessionnaires et/ou agents qui sont autorisés à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparation sous garantie et qui peuvent fournir une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/l'équipement offert. Il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer la distance entre le concessionnaire et/ou l'agent autorisé et le lieu de la livraison et celle-ci ne devrait pas dépasser 100 kilomètres.

Article 001

Nom : _____
Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent : _____ km

Article 002

Nom : _____
Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent : _____ km

6.5. Paiement

6.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxes applicables en sus, si applicable.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant).

6.5.2 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement)

6.5.3 Clauses du guide des CUA

H1001C	Paiements multiples	2008-05-12
C3015C	Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change	2017-08-17

6.6 Instructions relatives à la facturation

6.6.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés. Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article 4. Responsables du contrat.

6.7 Attestations et renseignements supplémentaires

6.7.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2020-05-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe «A» - Spécifications - Camion moyen (Article 001);
- (d) Annexe «B» - Spécifications - Camion moyen (Article 002);
- (e) Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques - (Article 001);
- (f) Appendice 2 - Questionnaire de renseignements techniques - (Article 002);
- (g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.10 Clauses du guide des CUA

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B1505C	Transport des marchandises dangereuses/ produits dangereux	2016-01-28
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

6.11 Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.12 Préparation en vue de la livraison

Le véhicule/l'équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule/l'équipement quitte l'usine et soit remis au personnel de Agence du revenu du Canada au lieu de livraison final.

Les réservoirs d'essence doivent être remplis au moins à moitié avant la remise du ou des véhicules au personnel de Agence du revenu du Canada.

Toute tentative de la part du transporteur de livrer des véhicules/de l'équipement sera refusée à moins que des arrangements aient été pris pour que le personnel autorisé et qualifié soit disponible pour faire des inspections et accepter la livraison. Lorsque le transporteur devra retourner parce qu'il n'aura pas pris de rendez-vous pour la livraison, le Canada ne sera pas tenu de payer de coûts additionnels.

6.13 Instructions d'expédition

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés (comme détaillé dans le détail de l'article). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
46272-218762/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
Hp940. 46272-218762/A

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article 001 - La personne-ressource à la destination est : _____ *(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)*

Article 002 - La personne-ressource à la destination est : _____ *(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)*

6.14 Réunion postérieure à l'attribution du contrat/Réunion de pré-production

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour organiser une réunion préalable à la production. Cette réunion aura lieu à l'usine de l'entrepreneur, au _____ *(Le soumissionnaire doit préciser le lieu)*. Les frais relatifs à cette réunion préalable à la production doivent être inclus dans le prix de la soumission. Veuillez noter que le Canada assumera les dépenses de voyage et de subsistance des employés du gouvernement. La Couronne se réserve le droit de procéder à la Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production par téléconférence.

6.15 Conditionnement

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

6.16 Garantie

Article 001 :

La garantie standard du fabricant de ____ mois ou _____ km *(à être complété par le soumissionnaire)* assurée par l'intermédiaire du réseau de distributeur s'applique.

Article 002 :

La garantie standard du fabricant de ____ mois ou _____ km *(à être complété par le soumissionnaire)* assurée par l'intermédiaire du réseau de distributeur s'applique.

6.17 Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et de production courante par le fabricant (Année-modèle 2022 ou plus récent).

6.18 Interchangeabilité

A moins de modifications autorisées par l'autorité contractante au cours du cycle de fabrication, tous les véhicules fournis en fonction d'un article donné d'un contrat doivent être de marque et de modèle semblables, et tous leurs assemblages, sous-ensembles et pièces doivent être interchangeables.

6.19 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

6.20 Suspension des travaux

- 6.20.1 L'autorité contractante peut à tout moment, au moyen d'un avis écrit, ordonner à l'entrepreneur de suspendre ou arrêter les travaux ou une partie des travaux prévus au contrat et ce, pour une période d'au plus de 180 jours. L'entrepreneur doit se conformer sans délai à l'ordre de suspension de manière à minimiser les frais liés à la suspension. Pendant la durée visée par l'ordre de suspension, l'entrepreneur ne peut enlever les travaux ou une partie des travaux des lieux où ils se trouvent sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de l'autorité contractante. Au cours de la période de 180 jours, l'autorité contractante doit soit annuler l'ordre ou résilier le contrat, en totalité ou en partie, conformément à l'article 31, ou à l'article 32.
- 6.20.2 Lorsqu'un ordre est donné en vertu du paragraphe 1, l'entrepreneur a le droit d'être remboursé des coûts supplémentaires engagés en raison de la suspension des travaux, majorés d'un profit juste et raisonnable, à moins que l'autorité contractante ne résilie le contrat à cause d'un manquement de la part de l'entrepreneur ou que celui-ci ne renonce au contrat.
- 6.20.3 En cas d'annulation d'un ordre de suspension donné en vertu du paragraphe 1, l'entrepreneur doit reprendre dès que possible les travaux conformément au contrat. Si la suspension a empêché l'entrepreneur de respecter une date de livraison stipulée dans le contrat, la date d'exécution de la partie du contrat touchée par la suspension est reportée du nombre de jours équivalant à la période de suspension ainsi que du nombre de jours que l'autorité contractante estime nécessaire à l'entrepreneur, après consultation avec celui-ci, pour reprendre les travaux, le cas échéant. Les justes redressements seront apportés, au besoin, aux conditions du contrat qui sont touchées.

Annexe « A » - Spécifications - Camion moyen (Article 001)

L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS S'EFFECTUERA EN FONCTION DES CRITÈRES OBLIGATOIRES ÉNUMÉRÉS CI-APRÈS.

Indiquez la marque et le modèle proposés :

MARQUE : _____

MODÈLE : _____

Les soumissionnaires doivent indiquer leur conformité aux exigences obligatoires suivantes en cochant « oui » ou « non ». Si des renseignements supplémentaires sont soumis, le numéro de page doit être fourni.

Caractéristique n°	EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LE CAMION	Conforme :		Renvoi à la page
		Oui	Non	
1	Camion moyen, 2022 ou plus récent, Fourgon.			
2	Cabine normale et châssis classiques.			
3	PNBV de 8 600 kg (19 000 lb) minimum.			
4	Charge utile minimale, 6 000 lb.			
5	De la cabine à l'essieu : Pour tenir compte de la longueur de la boîte précisée.			
6	Transmission automatique.			
7	Roues motrices : 4 x 2			
8	Sièges au premier rang pour trois personnes.			
9	Avertisseur sonore de recul.			
10	Chauffe-moteur.			
11	Garde-boue montés derrière les roues avant et arrière.			
12	Climatisation de la cabine.			
13	Radio AM/FM du fabricant avec assistance mains libres Bluetooth.			
14	Rétroviseurs électriques chauffants.			
15	Glaces à commande électrique.			
16	Régulateur de vitesse.			
17	Alternateur à 90 ampères minimum.			
18	2 ^e batterie pour hayon hydraulique électrique.			
19	Moteur à essence, minimum 350 CV			
20	Caméra de recul.			
21	Couleur : blanc			
22	Le bordereau de poids du véhicule entier, y compris la boîte et l'équipement, doit être fourni à la livraison.			
23	Réservoir de carburant d'une capacité minimale de 130 litres.			
24	Pneus 11R, pneus arrières boue et neige			
25	Coussins gonflables latéraux du conducteur et du passager.			
26	Klaxon standard.			
27	Essuie-glaces intermittents.			
28	Différentiel autobloquant.			
29	Freins hydrauliques.			
30	Direction assistée.			
31	Voltmètre ou voyant lumineux de batterie, manomètre d'huile et thermomètre.			
32	Deux pare-soleil.			
33	Deux roues arrière.			
34	Roue de secours pleine grandeur sur jante.			
35	Tapis de sol en vinyle ou en caoutchouc.			
Caractéristique n°	EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA BOÎTE	Oui	Non	Renvoi à la page
36	Type de carrosseries de fourgons lourds - Boîte en aluminium blanc aluminium de calibre minimum de .040			
37	Longueur extérieure 16 pieds/largeur minimale extérieure 96 pouces/hauteur minimale intérieure 92 pouces.			
38	Le corps doit être fini en contreplaqué à l'intérieur doublure de ½ pouce en contreplaqué sur les murs latéraux et de ¾ pouce sur les murs avant.			
39	Porte roulante avec joints latéraux, donnant une ouverture de 88 pouces de hauteur et de 85 1/2 pouces de largeur - au minimum Fourni avec un verrou à levier robuste avec possibilité de verrouillage avec un cadenas.			
40	Trois rangées de barres d'ancrage, système Kinedyne Série E aux murs latéraux et au mur avant, afin de bien fixer les charges : à 16 pouces, 36 pouces et 60 pouces du plancher.			
41	Plancher de recouvrement en bois franc de 1 3/8 pouce sur centre de 12 pouces.			
42	Feux de freins et de marche arrière à DEL montés à l'extérieur de la boîte.			
43	Garde-pieds aux murs latéraux et au mur avant d'épaisseur 12 « GA », 12 pouces de haut.			
44	Projecteur à DEL à l'intérieur au centre de la boîte avec minuterie. Interrupteur au coin supérieur droit arrière.			

45	Une paire de poignées non métalliques sur les montants de porte.			
46	La plaque d'immatriculation et les feux sont montés sur la boîte.			
47	Toit translucide pleine longueur.			
48	Toit à pièce unique avec arceaux de toit de 2 pouces – ou équivalent.			
49	Poteaux de support en extrusion d'aluminium sur centres de 12 pouces – ou équivalent.			
50	Rail inférieur en extrusion d'aluminium avec rail de guidage intégré – ou équivalent.			
51	Traverses structurelles C de 3 pouces avec traverses longitudinales structurelles C de 5 pouces – ou équivalent.			
52	Tôle gaufrée encastrée en acier de 3/16 pouce, à 48 pouces de profondeur.			
53	Écrans anti-éclaboussures – ou équivalents.			
Caractéristique n°	EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LE HAYON	Oui	Non	Renvoi à la page
54	Hayon escamotable en aluminium.			
55	Plateforme en aluminium de 80 pouces sur 48 pouces minimum.			
56	Capacité de charge : minimum de 3500 lb.			
57	Rampe à effilement complet.			
58	Descente à l'aide de la gravité ou de l'électricité, auto-nivelant, cylindre hydraulique double ou simple.			
59	Contrôle par interrupteur à bascule à spécification.			
60	Deux verrous de sécurité automatiques verrouillent la plateforme en position de rangement.			
61	Moteur électrique et hydraulique de 12 volts CC à usage industriel avec boîtier.			
62	Comprend un disjoncteur de 150 ampères.			
63	Butoirs de quai robustes d'environ 3 pouces de profondeur.			
64	Marchepied latéral du côté du passager pour accéder à la caisse.			

Vous trouverez ci-dessous un exemple de hayon :



Annexe « B » - Spécifications - Camion moyen (Article 002)

L'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS S'EFFECTUERA EN FONCTION DES CRITÈRES OBLIGATOIRES ÉNUMÉRÉS CI-APRÈS.

Indiquez la marque et le modèle proposés :

MARQUE : _____

MODÈLE : _____

Les soumissionnaires doivent indiquer leur conformité aux exigences obligatoires suivantes en cochant « oui » ou « non ». Si des renseignements supplémentaires sont soumis, le numéro de page doit être fourni.

Caractéristique n°	EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LE CAMION	Conforme :		
		Oui	Non	Renvoi à la page
1	Camion moyen, 2022 ou plus récent, modèle à essieu arrière de fourgon cubique de 3 tonnes.			
2	Cabine normale et châssis classiques.			
3	La puissance minimale du moteur nécessaire pour répondre au poids nominal brut du véhicule (PNBV) doit avoir la capacité de transporter une charge utile minimale de 12 000 livres (4 palettes pesant environ 3 000 livres chacune).			
4	La taille de la cabine à l'essieu doit pouvoir accommoder une caisse de 12 pieds.			
5	La hauteur de la caisse doit s'aligner à la hauteur du plancher du quai de chargement, c'est-à-dire à 4 pieds du sol.			
6	Moteur diesel, minimum de 320 HP.			
7	Capacité minimale du réservoir de carburant (50 litres).			
8	Transmission automatique.			
9	Climatisation de la cabine.			
10	Châssis avec une méthode axée sur les résultats minimaux (479 000 résultats).			
11	Sous-couche antirouille.			
12	Chauffe-moteur.			
13	Pneus 11R, boue et neige à l'arrière.			
14	Rétroviseurs électriques chauffants.			
15	Sièges conducteurs et passagers (distincts).			
16	Coussins gonflables latéraux du conducteur et du passager.			
17	Siège pneumatique - côté conducteur.			
18	Suspension pneumatique.			
19	Avertisseur pneumatique pour la conduite sur autoroute.			
20	Régulateur de vitesse.			
21	Essuie-glaces intermittents.			
22	Radio AM/FM du fabricant avec assistance mains libres Bluetooth.			
23	Freins hydrauliques.			
24	Aide au démarrage pour les moteurs diesel.			
25	Direction assistée.			
26	Voltmètre ou voyant lumineux de batterie, manomètre d'huile et thermomètre.			
27	Deux pare-soleil.			
28	Deux roues arrière.			
29	Roue de secours pleine grandeur sur jante.			
30	Avertisseur sonore de recul.			
31	Caméra de recul.			
32	Immobilisateur de moteur.			
33	Tapis de sol en vinyle ou en caoutchouc.			
34	Couleur : blanc			
Caractéristique n°	EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA BOÎTE	Oui	Non	Renvoi à la page
35	Type de carrosseries de fourgons lourds en aluminium.			
36	Longueur extérieure minimale : 12 pieds/largeur extérieure minimale : 102 pouces/hauteur minimale extérieure : 104 pouces.			
37	Joint latéraux de porte roulante avec ouverture de 96 pouces (po) de hauteur et 91 pouces (po) de largeur - minimum (la hauteur doit être mesurée du plancher à la porte roulante rétractée) Fourni avec un verrou à levier robuste avec possibilité de verrouillage avec un cadenas.			
38	Cadre de la porte arrière en acier de calibre minimum (calibre 20).			
39	Toit translucide pleine longueur.			
40	Toit à pièce unique avec arceaux de toit de 2 pouces – ou équivalent.			
41	Poteaux de support en extrusion d'aluminium sur centres de 12 pouces – ou équivalent.			
42	Rail inférieur en extrusion d'aluminium avec rail de guidage intégré – ou équivalent.			

43	Traverses structurelles C de 3 pouces avec traverses longitudinales structurelles C de 5 pouces – ou équivalent.			
44	Doubleure en contreplaqué de ½ pouce sur les murs latéraux et de ¾ pouce sur le mur avant.			
45	Plaque de protection galvanisée et extrudée de 18 pouces sur les murs latéraux et avant.			
46	Tôle gaufrée encastrée en acier de 3/16 pouce, à 48 pouces de profondeur.			
47	Plancher de recouvrement en bois franc de 1 3/8 pouce sur centre de 12 pouces.			
48	Deux ancrages pour arrimer des charges lourdes de 6 000 livres, dans le plancher.			
49	Deux rangées de contrôle des charges sur les murs latéraux et avant, une à 30 pouces du plancher au centre, et une à 60 pouces du plancher au centre.			
50	Feux de porte intérieurs avec veilleuse dans la cabine.			
51	Une paire de poignées non métalliques sur les montants de porte.			
52	Tous les feux de gabarit et les réflecteurs de carrosserie requis.			
53	Écrans anti-éclaboussures – ou équivalents.			
54	Panneaux d'aluminium de calibre .040 prépeints en blanc – ou l'équivalent.			
55	Protection antirouille.			
56	Garde-boue montés derrière l'essieu arrière et les pneus avant.			
Caractéristique n°	EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LE HAYON	Oui	Non	Renvoi à la page
57	Style « replier et ranger » – roulement horizontal.			
58	Capacité de 3 000 livres – au minimum.			
59	En aluminium, 60 pouces X 80 pouces – au minimum.			
60	Arrêt de chariot.			
61	Enceinte de pompe et de moteur en acier – ou équivalent.			
62	Butoirs de quai robustes d'environ 3 pouces de profondeur.			
63	Marchepied latéral du côté du passager pour accéder à la caisse.			
64	Double système hydraulique.			

APPENDICE 1 - QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES (ARTICLE 001)

Les soumissionnaires sont priés de remplir le questionnaire suivant:

- a) Le présent appendice n'est pas une description d'achat, mais plutôt un questionnaire technique générique couvrant la majorité des acquisitions en matière de véhicules de la classe visée. Référez-vous à l'Annexe « A » - Spécifications - Camion moyen (Article 001) pour les exigences relatives aux spécifications.
- b) Remplir les rubriques suivantes, lorsqu'elles s'appliquent, afin de donner des détails sur le ou les produits offerts.

1. Cabine et châssis

a) Marque: _____ b) Modèle: _____ c) Année: _____

2. Poids

a) PNBV: _____ lb. b) PNBC: _____ lb.

3. Dimensions

a) Empattement: _____ pouces b) Voie: _____ pouces

4. Moteur

a) Marque: _____ b) Modèle: _____
c) Puissance nette _____ CV à _____ tr/min.
d) Couple net _____ pi-lb à _____ tr/min.

5. Rideau de radiateur

a) Marque: _____ b) Modèle: _____

6. Transmission

a) Marque: _____ b) Modèle: _____
c) Nombre de rapports: _____

6.1 Embrayage

a) Type: _____ b) Grosseur: _____

6.2 Boîte de transfert

a) Marque: _____ b) Modèle: _____
c) Rapport: _____

7. Essieux

7.1 Essieux avant

a) Marque: _____ b) Modèle: _____
c) Capacité: _____ lb.

7.2 Essieu arrière

a) Marque: _____ b) Modèle: _____
c) Capacité: _____ lb. d) Rapport: _____

8. Suspension

Capacité au sol

8.1 a) Avant: _____ lb. chacun b) Amortisseurs: _____

8.2 a) Arrière: _____ lb. chacun b) Amortisseurs: _____

8.3 a) Auxiliaire _____ lb. chacun

9. Pneus

9.1 a) Avants - Taille: _____ X _____ b) Pli/indice: _____
c) Semelle: _____

9.2 a) Arrières - Taille: _____ X _____ b) Pli/indice: _____
c) Semelle: _____

9.3 a) Pneu de rechange - Taille: _____ X _____ b) Pli/indice: _____
c) Semelle: _____

10. Cadre

10.1 a) Matériaux: _____ b) Moment de flexion: _____ en lb.

10.2 a) Renfort: _____ b) Moment de flexion: _____ en lb.

11. Réservoirs de carburant

a) Nombre: _____ b) Type(s): _____
c) Capacité de chacun: _____ litres d) Emplacement: _____

12. Batterie(s)

a) Nombre: _____ b) Capacité individuelle: _____ CCA
c) Capacité totale: _____

13. Alternateur

a) Puissance: _____ ampères

14. Direction

a) Type: _____ b) Modèle: _____

15. Freins

15.1 a) Type: _____ b) Grosseur avant: _____
c) Grosseur arrière: _____

15.2 a) Marque du compresseur: _____ b) Modèle: _____
c) Capacité _____ pi cube/min.

Solicitation No. - N° de l'invitation
46272-218762/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
Hp940. 46272-218762/A

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

15.3 a) Marque du déshydrateur: _____ b) Modèle: _____

15.4 a) Marque du purgeur d'humidité: _____
b) Modèle: _____

16. Sièges

16.1 a) Marque du siège conducteur: _____
b) Modèle: _____

16.2 a) Marque du siège passager: _____
b) Modèle: _____

17. Performance du véhicule (à pleine charge - PNBV)

a) Vitesse nominale maximale: _____ KMH (SAE J688)

APPENDICE 2 - QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES (ARTICLE 002)

Les soumissionnaires sont priés de remplir le questionnaire suivant:

- a) Le présent appendice n'est pas une description d'achat, mais plutôt un questionnaire technique générique couvrant la majorité des acquisitions en matière de véhicules de la classe visée. Référez-vous à l'Annexe « B » - Spécifications - Camion moyen (Article 002) pour les exigences relatives aux spécifications.
- b) Remplir les rubriques suivantes, lorsqu'elles s'appliquent, afin de donner des détails sur le ou les produits offerts.

1. Cabine et châssis

a) Marque: _____ b) Modèle: _____ c) Année: _____

2. Poids

a) PNBV: _____ lb. b) PNBC: _____ lb.

3. Dimensions

a) Empattement: _____ pouces b) Voie: _____ pouces

4. Moteur

a) Marque: _____ b) Modèle: _____

c) Puissance nette _____ CV à _____ tr/min.

d) Couple net _____ pi-lb à _____ tr/min.

5. Rideau de radiateur

a) Marque: _____ b) Modèle: _____

6. Transmission

a) Marque: _____ b) Modèle: _____

c) Nombre de rapports: _____

6.1 Embrayage

a) Type: _____ b) Grosseur: _____

6.2 Boîte de transfert

a) Marque: _____ b) Modèle: _____

c) Rapport: _____

7. Essieux

7.1 Essieux avant

a) Marque: _____ b) Modèle: _____

c) Capacité: _____ lb.

7.2 Essieu arrière

a) Marque: _____ b) Modèle: _____

c) Capacité: _____ lb. d) Rapport: _____

8. Suspension

Capacité au sol

8.1 a) Avant: _____ lb. chacun b) Amortisseurs: _____

8.2 a) Arrière: _____ lb. chacun b) Amortisseurs: _____

8.3 a) Auxiliaire _____ lb. chacun

9. Pneus

9.1 a) Avants - Taille: _____ X _____ b) Pli/indice: _____
c) Semelle: _____

9.2 a) Arrières - Taille: _____ X _____ b) Pli/indice: _____
c) Semelle: _____

9.3 a) Pneu de rechange - Taille: _____ X _____ b) Pli/indice: _____
c) Semelle: _____

10. Cadre

10.1 a) Matériaux: _____ b) Moment de flexion: _____ en lb.

10.2 a) Renfort: _____ b) Moment de flexion: _____ en lb.

11. Réservoirs de carburant

a) Nombre: _____ b) Type(s): _____
c) Capacité de chacun: _____ litres d) Emplacement: _____

12. Batterie(s)

a) Nombre: _____ b) Capacité individuelle: _____ CCA
c) Capacité totale: _____

13. Alternateur

a) Puissance: _____ ampères

14. Direction

a) Type: _____ b) Modèle: _____

15. Freins

15.1 a) Type: _____ b) Grosseur avant: _____
c) Grosseur arrière: _____

15.2 a) Marque du compresseur: _____ b) Modèle: _____
c) Capacité _____ pi cube/min.

Solicitation No. - N° de l'invitation
46272-218762/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
Hp940. 46272-218762/A

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

15.3 a) Marque du déshydrateur: _____ b) Modèle: _____

15.4 a) Marque du purgeur d'humidité: _____
b) Modèle: _____

16. Sièges

16.1 a) Marque du siège conducteur: _____
b) Modèle: _____

16.2 a) Marque du siège passager: _____
b) Modèle: _____

17. Performance du véhicule (à pleine charge - PNBV)

a) Vitesse nominale maximale: _____ KMH (SAE J688)

Solicitation No. - N° de l'invitation
46272-218762/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
HP940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier
Hp940. 46272-218762/A

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE «C» DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement)